

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE: En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Marche n° 01-2023 - Prestations d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA de la communauté de communes entre dore et allier - Modification n°1 - avenant de transfert

MARCHE N° 01-2023
PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU PARC
D'ACTIVITES ET DES ZA DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE
DORE ET ALLIER

MODIFICATION N°1 - AVENANT DE TRANSFERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la procédure adaptée ouverte lancée le 20/03/2023,

Vu l'avis de la CAO en date du 15/05/2023,

Vu la décision du Conseil communautaire en date du 13/06/2023 autorisant Mme la Présidente à signer l'accord-cadre avec la société LES JARDINS DE PASCALINE comme titulaire,

Par marché n° 01-2023, la société LES JARDINS DE PASCALINE s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier les « prestations d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA ».

Cet accord-cadre a été notifié le 29/06/2023 pour une durée de 1 an, reconductible 2 fois, sans pouvoir excéder le 30/04/2026.

Par courrier en date du 06/04/2024, la société LES JARDINS DE PASCALINE a informé la Communauté de commune Entre Dore et Allier de la cession de son activité entretien d'espaces verts au profit de la société ELAGAGE GAEL ESPACES VERTS.

Cette décision a été régularisée par acte notarié portant cession d'un fonds artisanal en date du 05/04/2024 et a fait l'objet d'une parution au BODACC, avec entrée en jouissance à compter du 06/04/2024.

A compter de cette date, la société ELAGAGE GAEL ESPACES VERTS s'est ainsi intégralement substituée à la société LES JARDINS DE PASCALINE pour la totalité des droits et obligations résultant de l'accord-cadre n° 01-2023 « Prestations d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA de la Communauté de communes Entre Dore et Allier ».

Par conséquent, le présent avenant (cf. annexe) a pour objet de transférer l'accord-cadre susvisé au profit de la société ELAGAGE GAEL ESPACES VERTS. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

AR Prefecture

063-246301097-20240604-20240604_27-DE
Reçu le 05/06/2024

CCEDA
CC 04/06/2024
(27)

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer la modification n°1 (avenant de transfert) à l'accord-cadre n° 01-2023 avec la société ELAGAGE GAEL ESPACES VERTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente